



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 28 MARS 2024**

**Lieu:** Local ACKC de Fontanes

**Heure de début:** 19h30

**Heure de fin:** 22h07

### **Participants:**

- **Membres présents :** DE ANGELIS Frédéric – DUCLAUT Didier – GALDEMAS Christophe – GUILLERMET Joann – LEFEVRE Christian – MEYRAND Mickaël – MOREL Didier – PACHOT Patrick – SASTRE Jérémie – MARGIRIER Cyrille – PERRIER Bruno – PEZZOTTA Christian.
- **Membres excusés:** ALLEON Jérémie – DE CASTRO Fernand – FOMBONNE Johann – ROLETTI Emmanuel – ZOUAOUI Sofiane – CHAZOT Gabin – PARIS Jonathan.
- **Membres absents:** BAILE Julien.



## ORDRE DU JOUR

---

- **1. Validation compte-rendu du Conseil d'Administration du 22.02.2024 ;**

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 22 Février 2024 a été approuvé.

→ **Vote approuvé à l'unanimité des voix, sans remarque.**

Un rappel a été fait concernant l'importance de lire les comptes rendus des conseils d'administration d'autant plus lorsqu'on est absent, de manière à faire remonter ses éventuelles remarques et que chaque responsable de section fasse bien passer les informations auprès de leurs membres.

- **2. Présentation du Buldo n°29 ;**

Un grand merci à Mickaël MEYRAND pour le travail effectué malgré le manque d'un logiciel adapté pour la réalisation de ce bulletin. Le recueil des remarques a permis de faire remonter des points d'améliorations pour l'année prochaine (notamment par rapport à une augmentation du nombre de photos et une diminution de la quantité de texte). L'organisation du document devra être plus fluide. Un xième rappel est fait aux administrateurs concernant la nécessité de faire remonter des photos !

Pour l'an prochain, nous allons acquérir pour Mickaël un logiciel adapté permettant de faciliter la mise en page et le maquettage du document.

- **3. Bilan des ventes des cartes de pêche et bilan des permanences à l'homme des Bois ;**

Merci à Patrick et aux bénévoles (trop peu nombreux !) qui sont venus assurer les permanences à l'Homme des Bois. Notre salarié Baptiste (EPDLE : Emploi pieds dans l'eau) est venu assurer également des permanences à l'HDB. Un point presse a également été effectué lors d'une permanence avec la venue de Monsieur MARTINON du Dauphiné Libéré.

Patrick rappelle que c'est un moment important d'échange avec nos pêcheurs et aussi le moyen de recruter de nouveaux bénévoles.

Au niveau des chiffres, il sera dur de tirer des enseignements du mois de Mars (*voir pièce jointe N°1*). Au niveau départemental, nous sommes sur du -0,7% avec une petite hausse des cartes personnes majeures.

- **4. Bilan déversement ouverture ;**

Seulement 150 kilos de truites ont été déversés par suite d'un problème rencontré par notre pisciculteur, mais vu les conditions hydrologiques, c'est un mal pour un bien avec des rivières en crue. Dans de telles conditions d'écoulement, les déversements sur les secteurs amont ont été privilégiés.

Pour le futur, Il faudra réfléchir à un plan B avec un choix de sites « amont ». Cela sera à définir par la commission « déversements ».

Merci à Sylvain qui a réussi à bien géré le déversement malgré la diminution de la quantité.

- **5. Préparation second déversement truites rivières et truitelles basse Cance ;**

Un déversement en complément de celui de l'ouverture est prévu le 13 avril prochain. Une modification des horaires a été demandée par Sylvain (avancer les horaires d'1/4 d'heure). Un appel aux bénévoles sera lancé. Ce déversement s'effectuera sous réserve d'avoir des niveaux d'eau compatibles. Jérémie s'occupe de faire l'affiche et un article sera fourni à la presse locale pour faire de la publicité.

Pour le déversement de truitelles AEC basse Cance : les truitelles sont prêtes. Cependant les conditions hydrologiques ne sont pas favorables au bon déroulement de l'opération. Il a été demandé au pisciculteur d'attendre. Le prix des truitelles sera donc un peu plus élevé. Pour cette opération, nous solliciterons, si



possible, une nouvelle fois, le prêt du pick-up de la Fédération de pêche de la Drôme. Une date de déversement ultérieure sera arrêtée dès que les niveaux sur la basse Cance seront acceptables.

- **6. Emploi les Pieds dans l'Eau basé à Annonay ;**

Le début du contrat de professionnalisation de Baptiste a démarré le 04 Mars 2024. Les actions réalisées par Baptiste ou en cours depuis début mars :

- Numérisation des baux de pêche de la GA. La cartographie des baux sera effectuée dans un second temps avec un pilotage de la fédération pour une harmonisation au niveau départemental ;
- Panneautage parcours no-kill ;
- Permanences vente des cartes de pêche ;
- Inventaire du matériel de Fontanes ;
- Veille sur les cours d'eau : deux rejets d'EU signalés à la régie d'eau et d'assainissement du bassin d'Annonay ;
- Actualisation des infos Géopêche pour la GA (en cours) ;
- Préparation et suivi des inscriptions aux deux APN de la GA ;
- Préparation d'un dossier de demande de subvention auprès des diverses communes et partenaires du territoire, en vue de pouvoir présenter les activités de la GA ;
- Participation le 20/03 à une réunion organisée par la fédération pour l'organisation des EPDE dans chaque AAPPMA porteuse en partenariat avec la fédération.

Baptiste est très investi et motivé et c'est de bon augure pour la suite.

- **7. Panneautage parcours ;**

Patrick a fait un point d'état du re-panneautage de nos parcours pour donner suite à la modification de la réglementation des parcours « No Kill » : 48 panneaux posés à ce jour sur un total prévisible de 100-110. Le no-kill Cance de Gallélaure est terminé et celui de Deûme et Cance-ville est en passe d'être terminé. Bravo à Patrick, Bruno, Pascal et Baptiste pour leur travail. Des panneaux supplémentaires ont été commandés.

- **8. Anniversaire des 120 ans de la Gaule Annonéenne – Accueil du Congrès 2024 de la Fédération Départementale à Annonay le 21 avril à 9H00 ;**

Les invitations pour le Congrès sont lancées. Les couteaux qui seront offerts aux représentants des AAPPMA s lors du congrès par la Gaule Annonéenne sont arrivés. Un appel à des bénévoles pour la mise en place des salles et la gestion du Congrès sera effectué par Frédéric.

- **9. APN 2024 ;**

Les inscriptions sont suivies par Baptiste. Il y a pour le moment 6 inscrits pour le premier stage et 2 pour le stage de la Toussaint. D'autres demandes sont en cours et viendront compléter les deux stages.

- **10. Troc Pêche le 30/11/2024 à Sarras ;**

Didier DUCLAUT a dressé le bilan suite à Visio du 07 Mars de la commission « Troc Pêche » (*voir pièce jointe N°2*). La salle du gymnase de Sarras a été choisie et réservée. Le dossier administratif est en cours. Il faut solutionner le plus rapidement possible le problème du manque de tables car il n'y en a pas assez à la salle.

- **11. Challenge Float tube du 2024 à Serrières le 15/09/2024 ;**

Une rencontre entre le bureau de la Gaule Annonéenne et Philippe CROUZET de l'association Fishing Fever a eu lieu le 27 Février 2024. Un résumé de cette réunion est fait au CA.

Le bureau a proposé de poursuivre le partenariat cette année pour les dix ans du challenge.

Cette proposition a occasionné de nombreux échanges au sein du conseil d'administration. Il est donc soumis au vote de poursuivre le partenariat avec Fishing Fever cette année à l'occasion des 10 ans du challenge.



L'ambition au niveau de la dotation sera revue à la baisse afin de maîtriser le budget. Par contre, une participation à la dotation des participants (lots) sera demandée à Fishing Fever conformément à ce que prévoit la charte.

Notre participation à une manche du challenge pour l'année prochaine sera assujettie à certaines conditions : Un nombre suffisant de manches permettant d'assurer des recettes suffisantes pour la mise en œuvre des séjours ou des guidages récompensant les vainqueurs (pour rappel ce qui est précisé sur la charte Article 4 « ...dotation offerte (séjours et guidages) aux trois premiers du challenge, à la première femme et au premier jeune) soit entre 1900 et 2500 Euros selon les gains perçus. »).

Un bilan financier précis de Fishing Fever sur les résultats du challenge 2024 permettant d'évaluer s'il y a réellement un rebond dans les inscriptions permettant d'assurer sa pérennité financière.

Une évolution de la charte sur les frais d'inscriptions permettant que la proposition suivante soit prise en compte : augmentation des frais d'inscription à minima de 5 Euros.

→ **Vote approuvé à la majorité des voix, 1 contre et 1 abstention.**

- **12. Club de pêche au coup : concours retraités pour 2024 ? ;**

La date du 15 Juin a été retenue pour organiser le concours retraité à Serrières. Le Club pêche au coup accompagné par Frédéric se charge des démarches auprès de la mairie.

- **13. Annulation Open de montage de mouches ;**

Merci aux bénévoles du club mouche et à Gaëtan HABAUT de la Fédération pour leur implication. Nous pouvons en tirer quelques leçons pour l'année prochaine : mauvaise date choisir une date plutôt sur février, délais trop courts ne permettant pas une communication efficace, choix d'une nouvelle formule (montage et pêche : le lac de Véron serait un support idéal pour cela...), distinguer la tarification du repas de l'inscription. Christian PEZZOTTA demande qu'un débriefing puisse être organisé entre les bénévoles de la commission et Gaëtan de la fédération.

Autre point, sur convocation des services des sports de la ville d'Annonay, Frédéric et Didier se sont rendus le jeudi 28 mars à 18H30 en mairie d'Annonay pour une rencontre entre les services des sports de la ville, un élu d'Annonay Rhône Agglo en charge des sports, une représentante du club de Canoë Kayak d'Annonay (trésorière de l'ACKC) avec qui nous partageons les locaux de Fontanes.

Lors de cette réunion plusieurs remarques ont été émises par l'ACKC :

- La propreté de la salle de réunion (sol) laisse trop souvent à désirer et des poubelles sont souvent pleines.
- L'organisation de réunions en dehors des mardis soir (créneau pour les séances du club mouche) sans que l'ACKC n'en soit informé, a posé des problèmes de concomitance de réunions.
- La cohabitation des adhérents de l'ACKC pouvant utiliser les locaux à tout moment et devant passer par la salle de réunion pour accéder aux vestiaires pose un problème de promiscuité.
- Le créneau d'occupation de la salle par le club mouche les mardis soir sur la période d'octobre à juin présenterait des inconvénients pour l'ACKC pour l'usage de leurs locaux, notamment sur la période d'avril à juin. Selon la représentante de l'ACKC, le jeudi serait un jour plus favorable pour l'occupation de la salle par le club mouche, au regard des activités de l'ACKC.

Le service des sports de la ville d'Annonay demande que les deux associations se rencontrent afin de trouver un compromis pour l'utilisation de la salle. La Gaule Annonéenne va donc proposer plusieurs dates pour convenir d'une rencontre avec les représentants de l'ACKC dans les quinze prochains jours.

Le conseil d'administration regrette cependant que la remontée de ces problèmes et le déclenchement d'une concertation entre les deux clubs n'ait pas pu se faire au préalable, directement entre les représentants des deux associations. Cela sans solliciter les services de la ville d'Annonay.

Le dialogue constructif et direct entre nos deux structures doit être privilégié.

À la suite de cette rencontre, il est donc demandé au club mouche de faire le nécessaire pour que le nettoyage de la salle et l'évacuation des déchets puissent être fait après chaque séance du club. Christian PEZZOTTA



s'engage en ce sens. Cependant le club mouche est relativement surpris de la problématique de cohabitation les mardis vu le peu de membres de l'ACKC croisés sur le créneau du mardi soir. Il n'y a jamais eu de problème constaté en ce sens.

Le basculement des séances du club mouche du mardi au jeudi, même uniquement entre avril et juin semble, quant à lui, plus compliqué. Les séances les mardis ont été mises en place depuis de très nombreuses années et les agendas des membres du club sont organisés en ce sens. Un changement de jour semble donc difficilement possible et risque de mettre en péril l'activité du club.

Concernant l'occupation des locaux en dehors des mardis (notamment pour l'organisation des CA), nous nous engageons à communiquer suffisamment à l'avance les dates envisagées auprès de l'ACKC afin de vérifier la disponibilité de la salle.

- **14. Ponton Andance ;**

Une réunion avec le SDIS, la commune et l'entreprise PORALU MARINE a eu lieu le 13 mars. Le chiffrage est en cours et des propositions de modifications à apporter au ponton pour maintenir la passerelle en place à l'année et permettre aussi l'arrivée du bateau du SDIS avec un accès sécurisé seront proposées. Une possibilité serait la modification de la passerelle actuelle avec un système « Colico ».

- **15. Information Fédération 07 ;**

- Décès de Jean-Yves Maury ancien trésorier de la Fédération ;
- Réunion de bassin à Vocance qui s'est bien passée. Présentation des activités de Baptiste l'emploi les pieds dans l'eau du nord Ardèche. Prochaine réunion de bassin le 11 octobre à Lamastre ;
- Un travail est en cours sur l'établissement des montants forfaitaires pour les infractions pêches ;
- Réunion sur la réglementation et la pratique de la pêche sur l'île de la Platière ainsi que sur la mutualisation de la garderie avec les fédérations du 42, 38 et 07 programmée le 26 Avril prochain à Chanas (38) ;
- Un projet de partenariat et de sponsoring de l'équipe de France jeunes de pêche à la mouche avec un coût de 500 € qui donnent droit à 2 journées pour 2 jeunes de l'équipe de France pour des manifestations à définir avec le club mouche est proposé au vote du conseil d'administration.

→ **Vote approuvé à l'unanimité des voix, sans remarque.**

- **16. Dates des prochains Conseil d'Administration ;**

- La date du prochain Conseil d'Administration a été arrêtée au jeudi 30 Mai 2024 à 19h00. La date sera communiquée à l'ACKC

La date du prochain Conseil d'Administration a été arrêtée au jeudi 30 Mai 2024 à 19h00.

- **17. Tour de table.**

- Frédéric : Réunion PTGE S3R le 04 avril à 14H salle Etable Lombardière Davézieux qui souhaite représenter la GA ?
- Recherche d'un nouveau président pour la Gaule Annonéenne. Frédéric envisage de mettre un terme à ses mandats de Président de la Gaule Annonéenne et de Vice-président de la Fédération de Pêche de l'Ardèche.

Ce sont deux postes qui sont très enrichissants mais qui demandent de pouvoir y consacrer du temps afin de maîtriser l'ensemble des dossiers dans le but de faire progresser, la défense des milieux, la pêche de loisirs et défendre et l'intérêt des pêcheurs et d'être disponible pour les diverses réunions. Pour des raisons personnelles et professionnelles, Frédéric estime ne pas pouvoir assumer correctement ses fonctions et donc répondre inefficacement aux impératifs que ses mandats demandent. C'est pourquoi il est fait appel auprès des membres du CA pour savoir si quelqu'un serait prêt à prendre les fonctions de président de la Gaule Annonéenne.



- Didier MOREL regrette que les No Kill mouche aient été abandonnés au profit de No Kill toutes techniques. Frédéric Indique que c'est une bonne chose pour la pêche en général et pour les pêcheurs. Ce n'est pas la technique de pêche qui pose problème pour le no-kill, mais, plutôt le comportement du pêcheur. Le passage des no-kill en toutes pêches permettra d'avoir des supports de formation intéressants dans le cadre des APN avec la possibilité de former un large public à plusieurs techniques dans le respect des poissons et ce sur un même lieu. Le passage à deux hameçons simples sans ardillon sur toute la première catégorie est une belle avancée complémentaire qui permet une meilleure protection des espèces piscicoles sur nos cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie, en favorisant la remise à l'eau des poissons dans de bonnes conditions.

DE ANGELIS Frédéric  
Président

SASTRE Jérémie  
Secrétaire



DATED'APPROBATION:

---

 [Imprimer](#)

Tableau de bord à la date du 28/03/2023

Produit	Saison 2023	Saison 2024	Evolution au 28/03/2023 / 28/03/2024	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte Personne majeure	458	503	+45	+9.83%
Sous-Total des cartes Personne Majeure	458	503	+45	+9.83%
Carte Découverte Femme	18	22	+4	+22.22%
Carte Personne mineure	123	99	-24	-19.51%
Carte Découverte -12 ans	65	54	-11	-16.92%
Carte Hebdomadaire	2	4	+2	+100.00%
Carte Journalière	32	28	-4	-12.50%
Total Cartes de Pêche	698	710	+12	+1.72%
Total cartes de pêche + options	698	710	+12	+1.72%

# TROC PECHE 2024 Réunion du 07/03/2024

- **Salle**

Possibilité d'opter pour la Salle du complexe sportif de SARRAS – 840 m<sup>2</sup> – 42 m long, 20m de large – 350 € la location plus 60 € de chauffage. RDV à prendre pour visiter.  
Possibilité bateaux à l'extérieur (vérifier emplacement lors de la visite).

- **Date :**

30/11/2024 – La salle de SARRAS est libre à cette date

- **Téléthon**

On laisse tomber

- **Organisation**

Maintien de la présence des pros et semis pros – (difficile de trier). Proposition d'un tarif évolutif selon les mètres réservés

Les tables sont longues, faire un prix au m linéaire.

5 € le mètre et 10 € le m au-delà de 3 m ? Il faudrait que les pros nous payent la salle. Pas de limitation à l'inscription – Evaluation précise à faire en visitant la salle.

Sono : Fernand

Commencer la communication plus tôt. Dès le début septembre - Facebook – presse (Gaétan pour la Pêche et les Poissons) – Voir Fédération – Push mails – Panneaux lumineux 5 panneau Pocket) Voir Baptiste pour la communication.

Pour élargir :

- Voir pour artisans - monteur de cannes - Animation montage - Moniteurs guide de pêche – Couteaux –

Restauration : Buvette (Prévoir autorisation) – Sandwichs Hot dog – Prévoir grignotage Apéro à offrir – Installation Mange debout (pas dispos dans la salle).